

Décision

Générale

colonial

Décision n° 12-84-1903 nommant M. Antonetti, chef du 1° bureau du secrétariat général, chef du secrétariat du gouvernement

n° 12-84-1903

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 mai 1903

Numéro JO
n° 84 du 01/06/1903

Date du numéro
1 juin 1903

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 juin 1844 rendue applicable au Protectorat ar décret du 18 septembre 1884: Vu le décret du 11 octobre 1899 portant réorganisation du Conseil d'administration de la côte française des Somalis

Vule départ en congé de M. Lefebvre, administrateur adjoint des colonies, chef du secrétariat du Gouvernement et secrétaire archiviste du Conseil d'administration

Vules nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — M. Antonetti, sous-chef de bureau ù de 1° classe, chef du 1 bureau du Secrétariat général, est nommé chef du secrétariat du Gouvernement et secrétaire archiviste du Conseil d'administration en remplacement de M. Lefebvre, parti en congé. Il aura droit en cette qualité aux allocations prévues au budget. Art. 2. — La présente décision, qui aura son effet à compter du 23 mai 1903, sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

A. DUBARRY.